

sonne de M. ARN. FAYEN, de Herve, docteur en sciences historiques de l'Université de Liège, et attaché à la Bibliothèque de l'Université de Gand. Quoique les ressources pécuniaires des premiers moments fussent plutôt précaires, les deux savants belges se mirent à la besogne et, au bout de quelques mois, découvraient les éléments de plusieurs volumes dont le premier vient de paraître.

Terminons cette petite notice en exprimant deux vœux : tout d'abord que les particuliers et les Sociétés d'archéologie et d'histoire provinciales de notre pays aient à cœur d'envoyer leurs publications pour compléter la Bibliothèque du nouvel Institut de Rome, et ensuite que le gouvernement, après avoir fourni les premiers fonds et établi notre Ecole dans ses meubles par une cérémonie officielle qui a eu lieu le 11 décembre dernier, n'hésite pas à la subventionner d'une manière suffisante, afin de permettre à ses savants de tirer tout le fruit possible des recherches précieuses de Dom BERLIÈRE et de son collaborateur.

Abordons à présent l'examen de la première œuvre publiée par l'Institut belge de Rome.

Parmi les différentes sections des archives pontificales, il en est une où le travailleur belge peut largement puiser : c'est la Chambre apostolique, qui comprend les livres de comptabilité générale de la curie, les comptes des différents employés de la curie, les registres d'obligations souscrites par les prélats pourvus de bénéfices et les livres des quittances des sommes dues pour ces provisions, les comptes des collecteurs chargés de recueillir les dîmes dans les divers pays de la chrétienté, etc. Cette comptabilité qui remonte à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, fournit des renseignements sur les prélats, évêques ou abbés et autres bénéficiaires, sur l'histoire des paroisses et sur la géographie des anciens diocèses. De plus, l'histoire politique, artistique et sociale trouve à glaner amplement dans cette volumineuse collection : on y trouve des documents sur les guerres, les relations de la Papauté avec les Eglises de toute la chrétienté, sur les rapports de Rome avec les souverains et les États, sur les missions, sur les ordres religieux.

C'est l'inventaire analytique des livres aux obligations et aux paiements que vient de publier le savant directeur de l'Institut belge de Rome : il les a étudiés, bien entendu, au point de vue des évêchés qui étendaient leur juridiction sur la Belgique : Cambrai, Liège, Therouanne et Tournai. Il a laissé de côté ce qui concernait Trèves et Utrecht, parce que les parties de notre territoire qui en relevaient sont peu importantes et qu'elles feront l'objet des recherches de l'Institut historique prussien et d'une mission historique hollandaise.

Le savant auteur du *Monasticon belge* — le meilleur ouvrage relatif à l'histoire monastique de Belgique, dit M. PIRENNE — commence son travail par une étude historique sur les divers revenus du Saint-Siège, qui se rencontrent dans son inventaire : ce sont le cens apostolique, payé par certaines institutions religieuses en retour de la protection accordée par le Saint-Siège, les services ou taxes imposées aux prélats pourvus d'un bénéfice, les pèlerinages et visites des évêques et abbés de notre pays au Pape,

les annates (revenus de la première année d'un bénéfice, réservé à la Chambre apostolique), les dépouilles des clercs décédés en curie, les décimes perçus sur certains bénéfices ecclésiastiques, les subsides caritatifs, les procurations.

L'inventaire comprend des analyses très bien faites et conçues d'une façon très complète des actes relatifs à notre pays. On y trouvera des renseignements très curieux sur l'histoire des évêques, des abbés, de leurs relations avec la curie pontificale, et l'histoire monastique de nos contrées. A la suite, l'érudit Bénédictin a publié 30 actes *in-extenso* du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, dont plusieurs sont relatifs à des corporations religieuses de l'ancien pays de Liège. Enfin, une excellente table analytique des noms de lieux et de personnes, termine l'ouvrage qui rendra, nous en sommes assurés, d'énormes services à nos historiens.

Ce beau commencement nous fera souhaiter que les trois autres volumes annoncés voient bientôt le jour et ainsi le gouvernement sera à même de juger que son argent a été bien placé et que Dom Ursmer BERLIÈRE saura atteindre le but qu'il s'est lui-même fixé dans l'article signalé plus haut.

D. Brouwers.

#### Ouvrages reçus :

- BELMONT, Henri. *Le Livre et l'Amour* (poésies). Liège, Mathieu Thone, édit., 1905. In-8° (12.5 × 19.5), 199 p. Prix, fr. 3-50.
- COLSON, Arthur. *Heureux Temps*. Neuf nouvelles. Liège, Imprimerie industrielle et commerciale. In-8° (12.5 × 19), 97 p. Prix, fr. 2-50.
- LINDEN (VANDER), Fritz. *Mon confrère Asmodée*. Mons, édit. de « La Verveine. » In-8° (13 × 19), 43 p. Frontispice de Levêque, reproduit en rouge à la couverture.
- MAGNETTE, F. *Documents relatifs à l'histoire de Malmédy pendant les années 1792 et 1793*. Extr. des « Bull. de la Comm. roy. d'Histoire de Belgique, » t. 73, n° 2. Brux., Weissenbruch, édit. In-8° (14 × 22), 64 pages.
- MOCKEL, Albert. *Victor Rousseau*. Paris, éditions de « La Plume, » 1904. In-8° (18 × 25), 23 p. Frontispice et 7 grav. Tirage à 310 exempl. — [Voy. ci-dessus, t. XII (1904) p. 249.]
- OMBIAUX (DES), Maurice. *Guidon d'Anderlecht*, roman. Paris, Juven. Un vol. in-8° (12.5 × 18.5), 221 p. Prix, fr. 3-50.
- ROUSSEAU, Henry. *Les Fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège*. Court-Saint-Etienne, Chevalier, 1905. In-8° (13 × 19), 15 p. et 3 grav.

#### BULLETINS ET ANNALES :

Institut archéologique liégeois. — BULLETIN, Tome XXXIV 2<sup>e</sup> fascicule.

L. RENARD, *Note sur une statuette en bronze de l'époque romaine provenant de Tongres et conservée au Musée de Leyde*. (p. 293 à 299). — Cette statuette d'un caractère un peu spécial constitue, d'après M. R..., un des plus beaux bronzes découverts jusqu'à ce jour en Belgique.

R. DUBOIS, *L'élection et le couronnement de l'empereur Mathias (1612)*. (p. 301 à 332.) — C'est la relation du voyage et du séjour faits à Francfort par le prince-évêque de Liège, Ferdinand de Bavière, qui, en qualité d'électeur du S<sup>t</sup>-Empire, prit part à l'élection et au couronnement de

l'empereur Mathias. Ce récit est extrait du manuscrit de Henri d'Eynatten, seigneur de Tilloy et Abée, conservé aux archives de la ville de Huy.

J. FRAIPONT, *Les origines de la sculpture, de la gravure et de la peinture chez l'homme fossile*. (p. 333 à 338). — Les premières manifestations artistiques chez l'homme remontent à la seconde moitié de la période quaternaire. Elles consistent surtout en pièces d'os ou de corne gravées au burin de silex, en objets sculptés en ivoire de mammoth. Les sujets traités sont ou des dessins géométriques ou des représentations d'animaux. L'homme fossile de l'âge du renne connaît même la peinture, car on a découvert sur les parois de quelques cavernes des peintures à l'ocre rouge, que des indices certains permettent de faire remonter jusqu'aux époques préhistoriques.

D. BROUWERS, *Contribution à l'histoire des Etats du duché de Limbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle*. (p. 339 à 365.) — C'est l'histoire des démêlés que les Etats du duché de Limbourg et ceux des pays d'Outremeuse eurent avec le gouvernement central autrichien et avec le haut drossard, du duché. Marie-Thérèse aurait voulu apporter plus d'uniformité et plus de régularité dans l'administration compliquée des Etats limbourgeois, mais toutes ses mesures furent chaque fois longuement combattues par l'esprit obstinément conservateur de ces assemblées.

TH. GOBERT, *Les archives communales de Liège*. (p. 367 à 439.) — Elle est singulièrement attachante et instructive la notice que consacre aux archives communales de la Cité l'infatigable et érudit auteur des *Rues de Liège*. En effet, rappeler le sort de ces précieux documents c'est refaire l'histoire des jours les plus critiques de la ville.

Dès l'origine de la commune, c'est-à-dire dès le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1684, les chartes et les privilèges les plus précieux furent abrités dans l'église de l'abbaye de St-Jacques, qui était en quelque sorte l'église officielle de la Cité. Elles y étaient conservées dans des coffres munis de 34 serrures dont les clefs étaient gardées par les deux maîtres de Liège et par un officier de chacun des 32 bons métiers. A deux reprises, ces garanties des libertés communales furent confisquées : en 1498, après la bataille d'Othée, et en 1467, après la défaite de Brusthem. Elles furent chaque fois restituées après un intervalle assez court ; malheureusement aussi, chaque fois quelques documents furent retenus ou égarés. Les Liégeois firent dans la suite, notamment sous Erard de la Marck, puis en 1564, en 1697, en 1772 et même en 1875 de fréquentes recherches pour découvrir les pièces perdues, mais sans jamais réussir complètement.

Une autre partie des archives communales, composée surtout des registres aux procès-verbaux des séances du Conseil et aux comptes de la ville, beaucoup plus fréquemment consultés, reposaient à l'Hôtel communal. Celles-la disparurent dans l'effroyable catastrophe de 1468 et dans les incendies allumés par les soudards du Téméraire. En 1684, Maximilien-Henri de Bavière, après avoir vaincu la démocratie liégeoise, ordonna de déposer les archives de la cité et des métiers dans le local du Conseil privé au palais épiscopal. Cette confiscation les sauva sept ans plus tard d'une perte totale,

car, pendant le bombardement de la ville par les Français en 1691, la Maison communale fut entièrement détruite par l'incendie. Les successeurs de Maximilien de Bavière restituèrent à la cité une partie de leurs archives, mais jusqu'à la révolution française la plus grande partie fut retenue au Palais. Les graves événements de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle provoquèrent l'anéantissement ou la dispersion des archives des différents corps de l'Etat et de toutes les communautés religieuses.

Après la bataille de Neerwinden, les Français conduisirent une partie des documents de la ville à Lille, puis à Paris. D'autre part, les Autrichiens, quand ils apprirent l'issue de la bataille de Fleurus, s'empressèrent d'emporter ce qui restait des archives jusqu'au fond de l'Allemagne. C'est ainsi qu'une partie des archives de la ville furent retrouvées à Hambourg, avec celles du Conseil privé et renvoyés en 1804 et 1807. D'autres registres enlevés par les bourgmestres furent retrouvés à Cologne.

En terminant, M. GOBERT s'élève avec raison contre l'organisation actuelle des archives communales qui décourage la bonne volonté de nos érudits locaux. Une partie est en effet conservée au dépôt des archives de l'Etat, une autre dans les collections de l'Université, une troisième à l'hôtel-de-ville même. Il faudrait un local spécial où seraient centralisés tous les documents de la ville et un service sérieusement organisé comme en possèdent d'autres chefs-lieux de province. Si j'osais risquer un plaidoyer *pro domo*, je dirais que la ville réaliserait le mieux ces *desiderata* en confiant la totalité de ses collections de documents au dépôt des archives de l'Etat qui en possède la plus grosse partie depuis la remise des archives du Bureau de bienfaisance et de la Commission des hospices civils.

J. ALEXANDRE, *La Bastrée* (pp. 441 à 446). — Tous les fervents du Vieux-Liège sauront gré à M. ALEXANDRE d'avoir perpétué par son intéressante notice, le souvenir de cette maison caractéristique que la pioche des démolisseurs vient d'atteindre.

L. RENARD, *Rapport sur les recherches et les fouilles faites en 1904 par l'Institut archéologique liégeois* (pp. 447-458). E. Fairon.

Société Verviétoise d'Archéologie. — BULLETIN. Cinquième volume.

DD. BROUWERS, *Histoire du chapitre noble de Sinnich* (pp. 5 à 210). L'abbaye de Sinnich, située sur le territoire de Teuven, fut une puissante communauté religieuse qui pendant plus de six siècles donna asile aux filles de la noblesse limbourgeoise. Son origine remonte au couvent de femmes qui s'établit à côté de l'abbaye des chanoines Augustins de Rolduc et qui fonda vers 1140 des prieurés à Marienthal et à Schaarn. En 1243 tous les prieurés de femmes dépendant de l'abbaye de Rolduc furent réunis en un seul établissement à Sinnich. C'est donc par erreur qu'on a fait remonter la fondation de ce chapitre noble à l'année 1151, en se basant sur une charte fautive et fabriquée au XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'établit notre collaborateur dans un chapitre spécial de son travail qui constitue un véritable modèle de critique diplomatique.

L'histoire du chapitre se résume surtout dans les incessants conflits

que les chanoinesses soutinrent contre les abbés de Rolduc qui prétendaient soumettre les religieuses à leur discipline spirituelle, et dans l'exposé de la situation économique pendant le Moyen-Age et les temps modernes. Le couvent dont la suppression fut un instant agitée sous Joseph II, fut confisqué par les Français et ses différentes dépendances vendues comme biens nationaux en 1798. M. B. a aussi consacré un chapitre à la description des bâtiments du chapitre à Sinnich. Il publie aussi en appendice l'inventaire des cent-quatre-vingt-quatre chartes de Sinnich et des registres et liasses conservés au dépôt de Liège, un inventaire des objets et meubles appartenant au chapitre en 1782 et la liste de toutes les chanoinesses.

Ce travail, illustré de trois photographies de l'abbaye, est une excellente contribution à l'étude des grands établissements religieux du Limbourg et la critique savante l'a partout accueilli avec beaucoup de faveur.

J. FELLER, *Les noms de lieu en ster* (pp. 213 à 356). Le travail de M. FELLER est à tous les points de vue digne des plus grands éloges et nous ne saurions assez le recommander à l'attention des lecteurs de *Wallonia*. Ils y trouveront, dans un langage élégant auquel les travaux d'érudition ne nous habituent pas souvent, le modèle le plus parfait d'une étude toponymique. Ce genre de travail, inauguré jadis pour notre pays par Ch. GRANDGAGNAGE et remis en honneur par le beau livre de M. G. KURTH sur la *Frontière linguistique*, est peut-être le plus difficile de tous parce qu'il exige à la fois une connaissance approfondie de la méthode et des sources historiques ainsi que des philologies classique, romane et germanique. On pouvait avoir toute confiance dans l'un des plus savants parmi les promoteurs du *Projet de Dictionnaire wallon*. Je dirai même que M. FELLER a encore dépassé nos espérances. J'insisterai sur le mode de démonstration du travail parce que c'est ce qui m'a le plus séduit. En conservant l'ordre analytique des recherches, l'auteur associe à son travail le lecteur qui débrouille et éclaircit avec lui les données confuses du problème, et qui, arrivé à la solution, éprouve comme la joie d'avoir fait une découverte personnelle.

M. FELLER montre d'abord que, dans *ster*, le *s* appartient au suffixe et non au premier composant. Si loin que l'on remonte dans les chartes, les noms de lieux en *ster* apparaissent avec leur finale et l'on ne peut par conséquent en constater directement l'origine. Quant au premier composant, c'est presque toujours un nom de personne d'origine germanique, mais ayant pris une forme wallonne. Comme cette romanisation n'est pas antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle, on peut avancer avec certitude que les noms en *ster* sont parmi les derniers venus de la toponymie géographique. Ces noms sont très nombreux dans la région qui s'étend de Stavelot à Liège et de la frontière linguistique du Luxembourg jusqu'à Waremme, mais ils sont rares à l'ouest de Liège : C'est là une forte présomption de germanicité pour le suffixe *ster*. On a pourtant, en se fondant sur des exemples de DUCANGE, proposé les origines romanes de *statio* ou *stare*. Mais le *stare* substantif cité par DUCANGE est plutôt un terme créé pour exprimer en latin

un mot *ster* de la langue vulgaire. Les lois phonétiques s'opposent d'ailleurs à l'assimilation de *ster* et de *stare*.

*Ster* est donc un suffixe germanique, qu'on ne retrouve pas, il est vrai, dans la région germanique voisine de notre pays. Mais, après avoir passé en revue les différents suffixes germaniques qui renferment le groupe *st*, M. FELLER conclut que *ster* correspond aux suffixes *sted*, *stay*, *stat*, dont l'origine est le vieux mot gothique *staths* signifiant place ou établissement. Le suffixe *ster* a donné les variantes *stère*, *stert*, *stier*, *ste*, *st* et *sta*.

Ainsi aucun des noms en *ster* ne remonte au delà du XII<sup>e</sup> siècle. Ils sont tous, à l'origine, relatifs à des lieux sans importance, c'est-à-dire à des établissements fondés dans les terres ingrates après la formation des localités connues. Ils doivent être rapprochés des défrichements tardifs qui commencèrent au XI<sup>e</sup> siècle dans la forêt ardennaise.

M. FELLER a fait suivre sa belle étude d'un lexique des noms en *ster* comprenant plus de 400 noms.

Nous souhaitons à la Société Verviétoise d'archéologie de recevoir souvent des travaux comme ceux de MM. BROUWERS et FELLER, qui la classent au premier rang des Sociétés historiques belges.

W. DEL COURT TOT KRIMPEN. *Un inventaire de biens meubles d'un praticien de Verviers au XV<sup>e</sup> siècle* (pp. 355 à 375). C'est la copie de l'inventaire fait devant les échevins de la Cour de justice de Verviers le 15 avril 1575 des meubles et objets délaissés par feu Laurent del Court, chirurgien et ancien échevin de la ville. Ce travail vaut surtout par les notes et les commentaires insérés par M. FELLER, qui a expliqué le sens de certains mots purement wallons employés par le notaire.

C. LÉCLÈRE. *Chronique de la Société pendant l'année 1903-1904* (pp. 375 à 390).  
E. Fairon.

### Faits divers.

**M**artille, drame lyrique en deux actes, texte de M. Edmond CATTIER, musique de M. Albert DUPUIS. Première représentation au « Théâtre Royal de la Monnaie », à Bruxelles, le 3 mars 1905.

C'est le ducace, dans un village riverain de la Semois. Etienne, brave et honnête garçon, est marié à une femme légère et coquette, Betsy, énamourée d'un brutal Don Juan de village, Pierre. Etienne éprouve un amour profond pour Martille, qui de son côté l'aime sans l'oser montrer. Mais Pierre, dédaigneux de Betsy, aime, lui aussi, Martille, qui le repousse. On voit les conflits imminents de ces amours malheureux. Pour se débarrasser d'Etienne, son rival auprès de Martille, Pierre ne trouve rien de mieux que de lancer contre lui sa propre femme, Betsy. Il feint donc d'aimer cette dernière : qu'Etienne disparaisse, et Pierre sera à sa veuve. Afin d'amener la perte du jeune homme, Pierre et Betsy font croire au braconnier Jérôme que c'est Etienne qui l'a dénoncé au garde : Jérôme va

se venger terriblement, mais Martille intervient et, pour sauver Etienne, déclare que c'est chez elle, « sa maîtresse », que se trouvait celui-ci, au moment où Jérôme posait ses collets. Fureur de Pierre, qui menace Martille de tuer lui-même Etienne, si elle ne renonce à lui. C'est ici le moment psychologique du drame : sous la menace de Pierre, Martille est obligée de déclarer à Etienne qu'elle ne l'aime plus, que c'est Pierre son préféré. Etonnement douloureux d'Etienne. Mais Betsy, qui a tout entendu, s'avance furieuse et, croyant réellement que Martille lui a volé son Pierre, elle la frappe de ses ciseaux. Martille meurt, en révélant la vérité à Etienne, en lui disant qu'elle a menti pour lui sauver la vie, que c'est lui seul qu'elle aimait.

Cette action, un peu surchargée de péripéties pour une pièce en deux actes seulement, est assurément attachante et dramatique, faite pour inspirer un musicien. M. CATTIER, qui a fait spirituellement le compte-rendu de son propre ouvrage dans la *Gazette*, y a raconté l'histoire de ce livret, inspiré d'une nouvelle anglaise, d'abord situé dans la vieille Angleterre et compliqué de meetings, de grèves, etc., puis réduit sur la demande du musicien, l'intrigue transplantée enfin sur les rives de notre pittoresque rivière ardennaise.

On pourrait dire que l'épisode principal, où Martille repousse Etienne en lui disant que c'est Pierre qu'elle aime, est un peu forcé ; il est difficile d'admettre que la jeune fille n'aurait pu (Pierre étant sorti, non loin il est vrai) donner à deviner la vérité, pour calmer tout au moins le désespoir d'Etienne. La langue même du livret paraît assez cherchée, pour des paysans ardennais, d'expression si élémentaire...

Nous n'avons plus à présenter aux lecteurs de *Wallonia* M. Albert DUPUIS dont nous les avons entretenus longuement à propos de son ravissant opéra liégeois *Jean-Michel* (1). Nous avons dit alors ses qualités et ses tendances, telles qu'elles nous semblaient manifestes dans cette œuvre qui fait époque dans l'histoire du théâtre lyrique en Belgique.

Celle-ci se rattachait directement, à notre sens, à la tradition lyrique française rénovée avec un si éclatant succès par Charpentier, considérée en opposition avec l'école franckiste-wagnérienne qui s'affirme dans les œuvres théâtrales de D'INDY et CHAUSSON.

*Martille* nous paraît attester une évolution résolue du compositeur dans le sens wagnérien. On ne saurait, je crois, l'en féliciter, car le fait avoue l'atténuation d'une personnalité que nous espérions voir se dégager entièrement, après les débuts si allègres et si prometteurs de *Jean Michel*. Nous avons célébré, ici, l'abondance mélodique, la spontanéité d'expression dont ruisselle cet ouvrage, où il y avait assez de musique pour faire une demi-douzaine d'opéras. *Martille* témoigne des mêmes qualités extérieures, affluées encore : la légèreté et la variété de l'orchestration, la consistance et l'originalité constante de l'harmonie, une maîtrise particulière dans le

1) Cf. *Wallonia*, XI (1903), p. 114.

maniement des parties chorales, traitées avec une maîtrise et une indépendance mélodique et rythmique du plus heureux effet ; enfin, et surtout, un sens intime et profond du théâtre, des valeurs, plans et perspectives si spéciales de l'optique scénique, grâce à laquelle, ici, tout s'équilibre et s'enchaîne dans un ensemble harmonieux et cohérent, sans heurt, sans « trou »...

Au point de vue de l'expression, M. DUPUIS témoigne encore une fois du sentiment dramatique le plus juste. Mais ce n'est plus la sensibilité ingénue et communicative de *Jean Michel*. Dans *Martille*, l'expression paraît plus voulue et plus réfléchie (partant moins communicative) et, comme nous le disions tantôt, très wagnérienne. Il serait difficile de citer un thème ou une harmonie de Wagner formellement reproduits ; mais l'allure générale des thèmes, des harmonies, même des timbres, baigne l'œuvre entière d'une atmosphère très nettement bayreuthienne et en tous cas dénuée d'originalité. — Ce qui n'empêche pas la figure de Martille d'être dessinée avec beaucoup de charme, et celle de Pierre de revêtir toute la brutalité sinistre qui convient. Nous avons dit l'intérêt de la partie chorale : Les scènes populaires sont fort bien réussies, quoiqu'on eût pu désirer, pour les danses du début du deuxième acte, plus de fraîcheur et à la fois de simplicité : ce n'est plus la superbe « fête du cochon » de *Jean Michel*, dans l'atelier de maître Hubert !

MM. Kufferath et Guidé ont entouré *Martille* des soins les plus attentifs. L'interprétation réunit les meilleurs éléments de la troupe ; il suffit, pour se dispenser de faire leur éloge, de citer Mmes Dratz-Barat (*Martille*), Paquot-D'Assy (*Betsy*), MM. Laffitte (*Etienne*), D'Assy (*Pierre*). Le lieu de l'action a fourni à nos merveilleux décorateurs l'occasion d'offrir à nos yeux un véritable régal. C'est bien la Semois, le joyau liquide de nos Ardennes, avec ses méandres capricieux, ses schistes violacés sous les coteaux mamelonnés de taillis, ses lointains bleus.

En somme, une encourageante et heureuse soirée pour l'art wallon.

Ernest Closson.

**Jacques Fauconnier.** — Le monde littéraire et dramatique wallon de Liège et de la région, solennellement rassemblé naguère au coquet théâtre de la Renommée, a célébré en plein enthousiasme un jubilé retentissant, celui du 25<sup>e</sup> anniversaire des débuts artistiques de Jacques FAUCCONNIER.

Voici, de fait, un quart de siècle que l'excellent artiste parut, pour la première fois, sur les planches, dans une pièce de DD. SALME : *Pris d'vins ses lèces*.

Que de chemin parcouru depuis cette date déjà lointaine, où maints indices laissaient prévoir l'efflorescence admirable qui permit à notre savoureux idiome de conquérir enfin sa place au soleil ! Et Fauconnier fut parmi ces vaillants de la première heure, qui s'enflammèrent d'un beau zèle pour une cause jusqu'alors tant méconnue.

Infatigable, on le trouva sur la brèche, apportant à la poussée générale

le précieux et formidable appoint de son talent si fougueux et si personnel. Ses qualités exceptionnelles l'imposèrent et en firent rapidement un acteur de premier plan que les Sociétés dramatiques se disputèrent. Fauconnier paya du reste de sa personne avec entrain.

Ses créations sont nombreuses et inoubliables ; elles sont autant de triomphes et partout où a passé ce talentueux artiste, la forte empreinte de sa puissante originalité est restée vivante et ineffaçable.



Nous ne connaissons pas, chez les Wallons, de talent aussi souple et aussi varié que le sien. Tous les genres sont traités par lui avec un égal succès, un constant souci de la vérité et une réelle préoccupation artistique.

La diction est pure, claire et agréable ; elle sait donner habilement au mot qui porte le relief nécessaire. Le geste est sobre, mesuré et d'une ponctuation discrète. La mimique est frappante d'expression, le jeu, admirable d'aisance.

Se mouvant sur une scène plus vaste et dans un cadre moins restreint, une telle

perfection dans la technique, une science scénique aussi complète, auraient promptement assuré une notoriété universelle à l'artiste révélant d'aussi brillantes qualités.

C'est le sentiment que M. TILKIN, président de la « Fédération wallonne, » traduisit ainsi dans son beau discours : « Si vos aviz djowé es francès, Djâcques, si èl plèce de d'ner vosse carrière d'artisse à nosse vi walon, vos aviz tchûxi on lingadje pus aconplé et qui monne pus lon, » on djâz'reût houy di vos tot avâ l'Èûrôpe come on djâze des grands » artisses francès,.... »

Disons en terminant que, chez Fauconnier, l'artiste est doublé d'un philanthrope, dont le concours dévoué s'est toujours spontanément offert au service de nos œuvres de charité ou d'émancipation intellectuelle.

Jacques Fauconnier s'est incontestablement acquis des droits à la reconnaissance et à l'admiration de tous les Wallons.

Jean Roger.



## Le baron Lambermont

Le grand citoyen à qui la Belgique vient de faire de si magnifiques funérailles, était peu connu de la foule. Sans l'apothéose qui a terminé sa vie modeste et calme, combien de Belges ignoreraient encore les mérites éclatants de ce diplomate éminent qui, pendant soixante-trois années, rendit à son pays des services inappréciables et ininterrompus !

Le baron Auguste Lambermont est né à Limelette-Rofessart (Wavre) (1), le 25 mars 1819. Entré à l'administration centrale des affaires étrangères le 19 février 1842, il ne l'a plus quittée depuis et, nommé secrétaire-général dès 1860, il a eu la carrière la plus longue, la plus brillante, la plus utile et la plus couronnée d'honneurs qu'ait jamais parcourue un fonctionnaire, dans notre pays.

C'est en 1863 que le baron Lambermont joua pour la première fois un rôle important sur la scène politique de l'Europe. C'est à ce moment, en effet, qu'aboutirent les laborieuses et délicates négociations, entamées par lui dès 1853 pour l'affranchissement de l'Escaut. Avec une patience et une persévérance infinies, il avait — pour créer un précédent — poussé au rachat des péages du Sund et de Stade. Après avoir réussi à réaliser ce projet, il parvint à conclure un traité qui, moyennant le versement d'un capital de 36 millions (chiffre dans lequel la Belgique intervenait pour 13 millions), enlevait à la Hollande le droit que lui reconnaissait le Traité des vingt-quatre articles, de percevoir un florin et demi par tonneau pour tout navire arrivant à Anvers : le développement de notre métropole commerciale n'était plus entravé. (2) On jugera du résultat obtenu si l'on songe que la rente annuelle que nous devrions payer actuellement dépasse

(1) La famille Lambermont est, paraît-il, établie à Rofessart depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

(2) C'est après ce maître début que Lambermont reçut le titre de baron.

la somme que nous avons soldée en une fois, et en prenant une moyenne annuelle de 20 millions seulement, on verra que l'auteur du rachat du péage de l'Escaut, par cet acte qui a tant contribué à notre prospérité, aura bientôt fait gagner un milliard à son pays !

En 1874, le baron Lambermont se signalait de nouveau à l'attention publique. Sur l'initiative du tsar Alexandre II, une conférence se réunit à Bruxelles pour la codification des lois et usages de la guerre. Le secrétaire général des affaires étrangères, à qui la présidence de cette assemblée avait été offerte et qui l'avait déclinée, s'y



montra le digne représentant d'une nation neutre et pacifique, et prit aux débats une part prépondérante.

Un succès plus retentissant encore le mit en vedette onze ans plus tard, lors du Congrès de Berlin. Il s'agissait de régler les affaires africaines. Nommé président de la section centrale, Lambermont, secondé par le conseiller technique de la mission belge, Emile Banning, sut amener les puissances à créer et à

admettre au nombre des nations l'Etat indépendant du Congo, dont Léopold II devint le souverain. A la séance de clôture de la Conférence, le prince de Bismarck rendit au diplomate belge un hommage public qui, à lui seul, est le plus significatif des éloges.

Enfin, sa dernière grande œuvre a été la Conférence anti-esclavagiste. Convoquée à Bruxelles par le Gouvernement belge en 1889, elle mit fin aux horreurs de la traite des nègres, tout en assurant à l'Etat du Congo des avantages matériels sérieux. Ce fut une des plus belles victoires de Lambermont.

Il en remporta d'autres : dans la préparation des traités douaniers, notamment, en sauvegardant les intérêts de notre pays, il conquist des titres nombreux à la gratitude nationale. Les énumérer nous entraînerait loin ; qu'il nous suffise d'avoir marqué les principales étapes d'une existence toute entière consacrée à la chose publique, avec une admirable abnégation.

Aussi bien, ce n'est pas seulement à son pays que le baron Lambermont a rendu des services. Comme il jouissait d'une réputation considérable en dehors de nos frontières, il fut, à maintes reprises, appelé par la confiance des gouvernements étrangers à résoudre quelque délicat problème de politique internationale. En 1889, l'Allemagne et l'Angleterre lui demandaient de régler le différend survenu entre elles au sujet de l'île de Lamu. En 1901, la France et l'Angleterre le chargeaient des fonctions d'arbitre dans l'affaire de Waïma et dans celle du « Sergent Malamine ». Enfin, depuis 1900, il était membre de la Cour d'arbitrage de la Haye.

Ce glorieux ouvrier de grandes choses, mêlé à tous les actes de la haute diplomatie européenne, était resté sincèrement attaché à son Brabant wallon. Lui qui avait tant fait pour la « plus grande Belgique », il aimait sa « petite patrie », son village, et sa joie était de goûter la douceur familière de son horizon brabançon ; c'est là qu'il se distrait de son labeur absorbant, auprès de sa sœur qui l'adorait et au milieu des paysans qui le vénéraient.

Car, il était de mœurs simples et, de même, il cachait sa vie ; il n'a point joué de rôle public, il n'a recherché la popularité sous aucune forme : en une circonstance solennelle, on a pu dire de lui qu'il était un de ces grands silencieux qui font de la modestie comme l'excuse de leur mérite. Mais l'action de ce taciturne et de ce modeste a été incessante, son labeur énorme, et il laissera dans l'histoire de la Belgique une trace ineffaçable.

OSCAR GROJEAN.

\* \* \*

« Ce fils de cultivateur wallon, qui avait gardé de son ascendance la taciturne bonhomie, le sens des affaires et du profit, la malice et la réserve, montrait une des figures les plus séduisantes qu'on puisse imaginer ; car ce diplomate heureux ne connut point d'autres roueries que celle de son dévouement, et sa malice pénétrante était d'une inconsciente profondeur. Il fut prudent et sûr comme les paysans de sa race ; il eut dans les dangers graves que courut notre indépendance au cours du Second Empire une habileté tranquille qui fit sa réputation. »

*Journal des Tribunaux*, de Bruxelles, 9 mars 1905.

«... On a tout dit sur ce grand travailleur modeste, qui constituait, dans le monde emphatique et scintillant de la diplomatie, un si étrange et opportun phénomène. On n'a peut-être pas assez mis en relief ses qualités wallonnes. Car il était Wallon de nom, de race, d'habitudes et de caractère. Il détestait l'ostentation, vécut une vie sans luxe, garda le culte fervent des intimités

familiales et des traditions de son coin de terre : n'a-t-on pas rappelé qu'il était resté un joueur de balle impénitent? Ces particularités psychologiques : désintéressement, simplicité, ferveur envers les choses ancestrales, avec la sérénité sans tapage d'un esprit qui se possède, nous les avons reconnues, à propos de Gramme, chez nombre de nos gloires les plus pures. Lambermont, à son tour, en s'originalisant de les posséder, fortifie les observations auxquelles nous conduisit l'étude de maint autre génie familier.

Dans les sciences du gouvernement des hommes, il est tel, au point de vue du caractère, que nous vîmes les plus grands parmi nos savants et nos artistes.

Aussi bien, dans le domaine où il œuvra, il serait intéressant de rechercher ce que la nation doit à l'effort des Wallons. Nous ne songeons certes pas à établir des comparaisons, mais il nous est très bien permis de remémorer que tels parmi les ouvriers les plus éclairés et les plus tenaces de cette florissante indépendance que nous allons fêter : les Rogier, les Frère-Orban, les Lambermont, les Brialmont, pour ne citer que ceux-là, étaient des enfants, d'humbles enfants de chez nous. »

PIERRE STELLAN (Charles DELCHEVALERIE)  
dans *l'Express*, de Liège, 13 mars 1905.



UN PEINTRE DE L'OURTHE

## Richard Heintz

Parmi les peintres qui expriment avec la plus sincère rudesse la terre wallonne, il en est un, très jeune encore, qui a fervemment voué son art à l'exaltation de la vallée de l'Ourthe. Ce peintre se nomme Richard Heintz. De nombreuses expositions l'ont fait connaître et apprécier à Liège, où il commence à vaincre l'indiffé-

rence fâcheuse que notre glorieuse cité industrielle manifeste à l'égard des choses de l'art. Récemment, Heintz se révéla dans une exposition qu'il installa au Cercle artistique, à Bruxelles. Et voici que, lentement, son nom arrive à la notoriété.

On ne peut mieux, à notre avis, donner une idée du tempérament de Richard Heintz qu'en disant qu'il est en peinture ce que l'éminent artiste liégeois François Maréchal est dans la gravure. Ce sont deux âmes frustes, violentes et bourruées. Maréchal plus âpre, sans doute; Heintz plus fébrile et

plus impatient; mais tous deux également farouches dans leur sensibilité artistique.

Nature ardente, aux sauts brusques, aux élans fougueux, Heintz se sent violemment saisi par le spectacle enthousiasmant et si divers que lui offre la sauvage vallée de l'Ourthe. Il se donne sans raisonner;





Cliché du Journal de Liège.

son impérieux instinct lui sert de réflexion et ses toiles n'en traduisent que plus ardemment et plus intensément tel site, tel sentier, telle colline, tel arbre qui l'émurent.

Il s'est tellement imprégné de ce pittoresque et capricieux pays de l'Ourthe, qu'il s'est créé entre lui et la vallée une fraternité étroite. Il en a les soudainetés brutales, le caractère abrupt et les douceurs cachées. Car ce petit homme nerveux, aux yeux toujours inquiets où passent mille visions changeantes, est un timide et un doux. Ils sont, du reste, à peu près tous comme ça dans notre Wallonie.

Il faut voir ces tableaux brossés avec une impétuosité irrésistible pour sentir toute la générosité de ce beau tempérament d'artiste. Point de concessions au figuolage; point de trucs; point d'arrangement savant, mais la naturelle expansion d'une âme profondément impressionnée par un spectacle qu'elle aime.

Oh! on lui a fait reproche de cette fougue admirable. Des esprits pondérés autant qu'académiques lui ont fait remarquer qu'il n'est pas toujours d'accord avec les principes admis. Qu'importe donc, si dans ses œuvres il donne une sensation plénière de nature et de vie frissonnantes.

Au surplus, cet emportement sincère n'exclut pas chez lui l'expression de la plus touchante intimité avec l'âme des choses. Nous connaissons des tableautins représentant le détour d'un chemin, le chevet d'une vieille église rustique, de vétustes maisons « le toit sur l'oreille », qui sont des poèmes exquis et savoureux.

Richard Heintz nous apparaît comme un des peintres les mieux doués du pays de Liège. Il n'a pas la grâce ravissante ni le charme légendaire d'Auguste Donnay, qui nous donne de l'Ourthe et de l'Amblève des transcriptions miraculeuses. Mais il a la noble exaltation du véritable artiste et la flamme qui confère aux œuvres la marque d'un très grand talent.

On peut espérer de lui des réalisations admirables. Il est à l'âge où la personnalité s'affirme avec une vigueur définitive.

OLYMPIE GILBART.

\* \* \*

M. Richard HEINTZ expose en ce moment un choix de ses toiles à Liège, dans les luxueux salons du Cercle athlétique. Il revient de Bruxelles où ses œuvres pleines de vigueur et de coloris, exposées au « Cercle artistique », ont eu un très vif succès. La presse de la capitale fut unanime à reconnaître et à admirer le talent de notre compatriote, à l'encourager aussi.





Cliché Aug. BÉHARD.

De *La Réforme*, nous détachons ces lignes caractéristiques : « Les Flamands se voient disputer l'étendard des coloristes par une jeune pléiade de jeunes peintres liégeois, dont M. Richard Heintz semble se réclamer. Son expositionnette, au « Cercle artistique », enlève tous les suffrages par sa fraîcheur, son pittoresque et une virtuosité de tons qui décèle une pensée sous le pinceau. »

*La Gazette*, sous la signature autorisée de M. G. VAN ZYPE, dit : « M. Richard Heintz peint avec fougue, avec justesse, de vastes paysages d'expression épique, qui ne sont pas toujours très construits, mais qui ont grande allure. »

Une reproduction d'un des meilleurs tableaux est publiée par *Le Petit Bleu*, qui trouve intéressant le coloriste, dont le talent se dégagera sans doute et dont il conviendra de suivre l'évolution.

Avec sa vivacité spirituelle, *La Chronique* s'écrie : « Un contraste absolu d'ailleurs entre son co-exposant (M. Nestor Cambier) et le jeune peintre liégeois Richard Heintz, tout en clartés et tout en joie. C'est bien la belle humeur de la Wallonie qui éclaire toutes ces œuvres enlevées haut la brosse, comme en se jouant, dans les pâtes rayonnantes. Tout cela est gai, sain, charmant... »

Les appréciations de *L'Indépendance*, du *Journal de Bruxelles*, du *Patriote*, d'autres journaux et revues, ne sont pas moins affirmatives et encourageantes. Mais, sous la signature d'Octave MAUS, ce maître éminent de la critique, *L'Art Moderne* consacre au peintre liégeois ces lignes définitives :

« Tout au contraire de ses co-exposants, M. Richard Heintz célèbre avec exubérance la lumière et la joie. Les rives de l'Ourthe, les rochers de Sy, le moulin de Logne, le joli village de Verlaine lui servent de thèmes. Avec une belle audace, l'artiste s'attaque aux plus épineuses difficultés, il peint l'été dans l'éclat métallique de ses verdurees — dans la clarté implacable des heures méridiennes. Il y a dans ses toiles fougueuses, avec quelque brutalité et des inexpériences, un amour de la nature et un mépris des conventions qu'il faut hautement louer. Avec les dons qu'il possède, M. Heintz, quand il aura acquis le métier qu'il lui manque encore, prendra rang parmi les paysagistes en vue. »



Médaille de l'Exposition des Beaux-Arts,  
par M. G. DEVREESE.



## Chronique Wallonne

### Les Médailles de l'Exposition de Liège

Pour commémorer l'Exposition qui va s'ouvrir, deux médailles seront frappées : l'une destinée à rappeler l'Exposition internationale des Beaux-Arts, l'autre l'Exposition universelle.

Les projets couronnés à la suite du concours ouvert entre les médailleurs belges, sont l'œuvre, le premier de M. Godefroid DEVREESE, le second de M. Paul DUBOIS. Nous en dirons un mot ici, à raison de leur intérêt spécialement liégeois.

La médaille de M. Devreese porte au droit une allégorie des Beaux-Arts : l'Architecture déploie devant elle le plan de la façade du futur Palais des Beaux-Arts, et en donne connaissance à la Sculpture qui lui présente quelques observations, et à la Peinture ; le revers montre un cartouche posé sur une palme. C'est une œuvre d'une technique savante, pleine de finesse et d'élégance (1).

La médaille de M. Paul Dubois représente au droit, l'Art personnifié par une femme, dominant le Commerce et l'Industrie qui symbolisent deux autres femmes, assises à ses côtés ; au revers, on voit une renommée claironnante. L'œuvre est du plus sérieux mérite (2).

(1) M. Godefroid DEVREESE est né à Courtrai, en 1861. Parmi les sculptures de sa composition, nous citerons la statue du poète flamand van Duyse à Termonde, et le remarquable monument qu'on élève à Courtrai en souvenir de la Bataille des éperons d'or ; parmi ses médailles, les portraits du comte de G. de Nédonchel et de M. Vandebroek. (Voy. A. DE WITTE, *Godefroid Devreese, médailleur*. « Gazette numismatique française », 1903.)

(2) M. Paul Dubois est né à Aywaille, en 1859. Il obtint en 1884 le prix Godecharle pour son *Hippomène* et, depuis ces heureux débuts, il a produit des œuvres nombreuses : bas-reliefs, bustes, médailles. Qu'il nous suffise de mentionner, parmi les statues dont il est l'auteur, le monument de Félix de Mérode qui se dresse sur la place des Martyrs à Bruxelles, et parmi ses médailles l'*In Memoriam* de la Fédération belge des avocats et le portrait du baron d'Erp, ministre de Belgique en Perse.